JANVIER 2016

N° 24

Page 2 à 5
Le mot du maire

Page 6 à 16
Infos

Page 17
Zoom

Page 18 à 21
Vie associative et sportive

Page 22
Agenda des manifestations
Info utile

Page 23
Calendrier Calitom

Le Petit Mesnacais
Dépôt légal N°1696646
Le comité de rédaction : E.DANGER/F.DELMAS/D.GOIS/S.JULIEN/N.ROBBE/L.ROTURIER

Le mot du Maire

« Seul l'arbre qui a subi les assauts du vent est vraiment vigoureux, car c'est dans cette lutte que ses racines, mises à l'épreuve, se fortifient ». Ces quelques mots viennent de l'Antiquité dans la bouche de Sénèque.

Pourtant, ils semblent nous parler aujourd'hui. La France a été profondément touchée par les tragiques attentats du 13 Novembre dernier. Nous avons perdu 130 des nôtres, beaucoup ont été blessés dans leur corps, nous avons tous été touchés dans notre cœur. Cette violence a été un choc et a suscité la compassion et le resserrement de tous les Français autour des valeurs de notre République. Nous avons entendu dans toute la France retentir la Marseillaise avec force et fierté.

Les drapeaux Français ont pavoisé et chacun a incarné la liberté, l'égalité la fraternité et la laïcité.

Je vous demande d'avoir une sincère et forte pensée pour toutes les familles qui sont dans la peine et le deuil actuellement suite à ce jour du 13 Novembre sans oublier celles qui le sont encore un an après les attentats de Charlie Hebdo….

Je vous présente très chaleureusement en mon nom et au nom de toute l'équipe municipale, tous nos vœux de bonheur et de prospérité pour l'année 2016, qu'elle soit belle et heureuse. Ayons une pensée pour nos concitoyens qui sont dans la peine, la maladie ou la solitude. Que 2016 puisse leur apporter beaucoup de réconfort et de bonheur. Une pensée également à nos jeunes et moins jeunes trop tôt disparus et bien sûr trop vite, je pense en particulier à notre ancienne cantinière pendant de nombreuses années Mme ROY Jeannette et dernièrement notre ancien Conseiller Municipal et homme à tout faire de la commune Mr Jean-Pierre TESSERON.

L'équipe Municipale, comme je vous le disais l'an dernier, travaille, réfléchit, étudie avec sérieux et détermination avec des échanges constructifs et des débats parfois longs ou tout le monde peut s'exprimer en toute liberté afin d'apporter des projets intéressants et concrets pour le bien de tous. C'est, je peux vous le dire un véritable plaisir pour moi d'avoir cette équipe autour de moi.

Comme vous le savez, ou vous pouvez l'entendre et le voir, la politique actuelle est à la réduction des budgets et toutes les communes sont impactées par la baisse des dotations de l'Etat. Nous allons, bien sûr, être très vigilants, pour 2016 sur les travaux et dépenses à lancer. Toujours dans le cadre des réductions des budgets de fonctionnement, l'Etat a décidé d'associer notre région avec d'autres pour former une nouvelle région « Aquitaine Limousin Poitou Charentes », je tiens à vous assurer que notre commune aura toujours les mêmes pouvoirs et mêmes droits. Les changements que vous avez à envisager sont d'ordre géographique et une nouvelle répartition administrative.

A travers toutes ces préoccupations, des projets ont vu le jour tout au long de l'année sur notre territoire communal.

Je vais vous citer quelques travaux réalisés en 2015 :

- La réfection complète du sol du gymnase faite au cours de l'été, afin d'apporter un confort et une sécurité à tous les utilisateurs de ce complexe,

-Création du vestiaire pour le personnel et d'un garage…. Nos employés vont réaliser en ce début 2016 les aménagements intérieurs afin de pouvoir les utiliser rapidement,

-Mise en accessibilité des établissements recevant du public…… projet pas encore terminé, nous avons un agenda de trois ans

-Plusieurs fossés refaits pour une meilleure évacuation des eaux pluviales, avec changement des buses de ponts,

-Eclairage « cordons lumineux » des bâtiments communaux pour les fêtes, remplacé par des cordons à leds, moins consommateurs d'énergie,

-Changement également de l'éclairage de l'accueil de la mairie et du bureau du maire pour une économie et un meilleur résultat,

-Entretien régulier de tous les chemins communaux, taille des arbres, tonte et entretien des espaces verts de la commune

-Aménagement des massifs sur le côté de l'église, du lavoir, et ceux de la route de Coulonges en bordure de bois afin de faciliter l'entretien.

Bien sûr il faut ajouter à cela tous les petits travaux d'entretien et de rénovation de nos bâtiments et appartements réalisés en partie par nos salariés avec sérieux et maîtrise.

L'équipe municipale et moi-même, avons commencé à réfléchir sur les projets de 2016, avec bien-entendu une adaptation de ces futures réalisations avec la réalité de notre budget qui sera, malheureusement en baisse, mais nous voulons continuer à vous apporter du bien- être.

Nous finaliserons l'aménagement routier et l'accessibilité autour du cimetière, l'aménagement autour des gros contenants des déchets ménagers et de recyclage, la continuité de l'isolation phonique de la salle des fêtes du côté de la route de Cognac, la fin de l'agencement pour le rangement de matériels dans le gymnase, réaménagement des espaces verts autour du gymnase, création de fossés et réfection des chemins. Réflexion également sur la sécurité routière sur toute la commune, sujet en débat au sein du conseil…..Et bien sûr, d'autres projets et idées se dessineront suivant nos débats…. Nous mettons, par contre, en suspens la réalisation du bâtiment à coté du gymnase, afin de monter correctement le dossier pour avoir un projet cohérent avec des aides importantes et une utilité correspondant à nos besoins.

Deux dossiers, que je qualifierai « d'espoir en désespoir et d'espoir… » toujours en attente et preneurs de temps et d'énergie….

Le Château d'eau, un jour on le garde et rénove, un autre on le détruit car pas d'utilité, et enfin maintenant pour un véritable besoin de nos concitoyens, il va enfin être rénové et amélioré au cours du troisième trimestre…..

Le second, l'assainissement des Fosses et la modification de la lagune de Vignolles … depuis une dizaine d'années ce dossier est en cours….et oui….en septembre 2014 : finalisation avec tous les acteurs… début 2015 : réunion pour finalisation…. accord de tous avec un simple contrôle et la venue d'un nouvel intervenant…..et là, encore une attente car nouveau test et prélèvement à faire, donc……suite à une nouvelle réunion le 17/12….avec nouvel accord ???? Espoir de voir commencer les travaux en 2016 ???

Concernant la Communauté de Communes de Grand Cognac, elle évolue toujours rapidement et grossit de plus en plus avec tous ces chantiers en cours et projets à venir nécessaire pour le développement de notre territoire. La mutualisation des services est en marche, le développement du sport, du tourisme continue sa croissance.

2016 année de travail, de débats, de challenges, de réunions, de présence des élus communautaires afin de finaliser au mieux le passage de l'actuel intercommunalité de 35000 habitants à une Communauté d'Agglomération de plus de 80000 habitants, afin d'avoir un poids supplémentaire et une meilleure écoute au sein de la nouvelle Grande Région.

Ce soir, je veux remercier tous les acteurs économiques de notre commune qui, de part leurs entreprises, leur sérieux et la qualité de leur travail font connaître notre village bien au-delà de la Charente. Je leur présente mes très sincères encouragements et mes sincères vœux de réussite et d'agrandissement de leurs structures pour 2016.

Bravo et merci à toutes les personnes de nos associations pour leur présence, leur travail, leur détermination et leur énergie déployés lors de toutes les manifestations organisées sur la commune. Meilleurs vœux à vous, les bénévoles de la chasse, du comité des fêtes, de malissmiss et du basket pour 2016, continuez à œuvrer et organisez vos manifestions phares telles que les concours de boules, de belote, les banquets, les matchs et tournois de basket, la fête du pain, vos cours de danses et bien être….etc…..

Je tiens à remercier l'ensemble du personnel communal, pour la motivation, la réalisation, la qualité et la disponibilité qu'il manifeste et exprime pour toutes les demandes que nous pouvons leur demander de réaliser dans des délais souvent rapides. Merci donc à Annabelle pour l'accueil et le travail administratif accompli de plus en plus important, merci aux deux Christophe et Gilles pour les petits et grands travaux effectués avec le meilleur de leurs connaissances. Tous nos vœux à vous 4 pour 2016.

A toute l'équipe municipale, merci de votre travail, engagement et présence à mes côtés, de votre tolérance et implication, vu toutes les idées diverses et variées que je vous présente.

Merci à nos épouses, conjoints qui nous soutiennent et supportent nos absences, pour 2016 je crains que celles-ci soient peut être un peu plus importantes.

Je vous remercie de votre attention, de votre présence et vous souhaite à toutes et tous une très bonne année 2016 à vous, vos familles, et aux membres du Conseil d'avoir encore de nombreuses idées pour l'amélioration quotidienne de la vie à Mesnac.

D.GOIS

RECOLTE 2015

Commune de MESNAC

Bureau National Interprofessionnel du Cognac

DECLARATIONS PAPIER

0 Commercialisants

1 Conso familiale

DECLARATIONS DEMATERIALISEES

3 Commercialisants

0 Conso familiale

100 % de déclarations de récolte commercialisantes dématérialisées en 2015 sur votre commune par rapport à la moyenne régionale **54 %**

RECOLTE TOTALE

17 804 hl

SUPERFICIE TOTALE EN PRODUCTION

146 ha

Nombre de DECLARATIONS / Superficie moyenne des EXPLOITATIONS

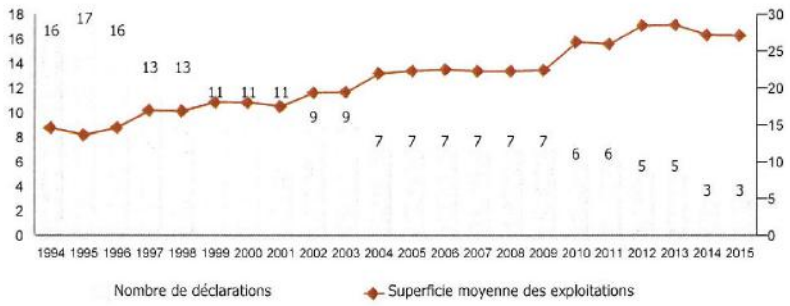

17 802 hl destinés au Cognac représenteront environ **605 430** bouteilles de Cognac

Superficie MOYENNE des exploitations * sur MESNAC **27,11** hectares

Récolte Vin Blanc Cognac

DEGRE D'ALCOOL MOYEN 9,52 % vol

RENDEMENT MOYEN (hl)

Volume/ha 121,81

Alcool Pur/ha 11,60

Evolution du Degré d'alcool et du Rendement sur 10 ans

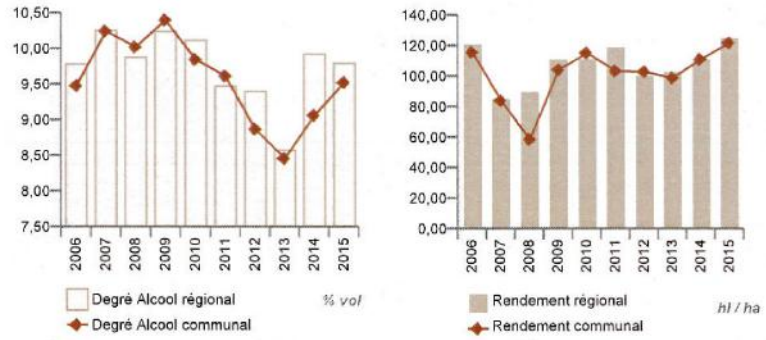

VOLUME DE RECOLTE

179 ème rang de la Région Délimitée

SUPERFICIE PLANTEE

171 ème rang de la Région Délimitée

Distribution de la récolte (hl)

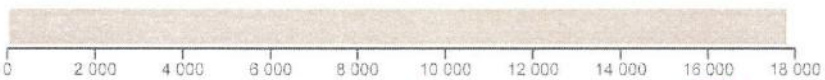

COGNAC 17 802 | PINEAU 0 | VINS DE PAYS 0 | AUTRES DEBOUCHES 2

Pour tout renseignement Contactez le Service Statistiques : 05.45.35.60.73 *** statistiques@bnic.fr *** www.cognac.fr

** Ces informations concernent les entreprises ayant leur siège d'exploitation sur la commune ; tous les autres chiffres concernent les vignes plantées sur la commune.*

LE PASSAGE DE LA TNT A LA HAUTE DEFINITION

Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016 se fera le passage de la télévision numérique terrestre (TNT) à la haute définition. Pour profiter de la TNT HD il faut posséder un équipement compatible sinon la réception de la télévision sera interrompue le 5 avril.

Qui est concerné?

Tous les foyers reliés à une antenne rateau recevront l'ensemble des 25 chaînes gratuites de la TNT.
Les télespectateurs qui reçoivent les programmes de télévision par le satellite ou le cable doivent donc contacter leur opérateur pour vérifier que leur décodeur est bien compatible HD (Haute Définition).
Les télespectateurs recevant la télévision par l'ADSL ou la fibre optique ne sont pas concernés. Leur équipement étant compatible HD.

Comment vérifier son équipement?

Un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur ou adaptateur externe relié à l'antenne râteau est HD.

vous voyez sur votre équipement le logo

OU

vous voyez le logo "Arte HD" à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7 soit sur la chaîne 57

Que faut-il faire?

Si un téléviseur n'est pas compatible HD il n'est pas nécessaire de le changer. L'achat d'un adaptateur compatible avec la norme MPEG-4 suffit.
L'achat d'un équipement compatible est à anticiper afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins.

Le jour J, tous ceux qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau devront lancer une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur chacun de leurs postes de télévision.

Pour plus d'informations, appelez le 0970 818 818 (prix d'un appel local) ou allez sur le site recevoirlatnt.fr

NUIT DE LA THERMOGRAPHIE

05 Vendredi
FÉVRIER
à MESNAC
18H30

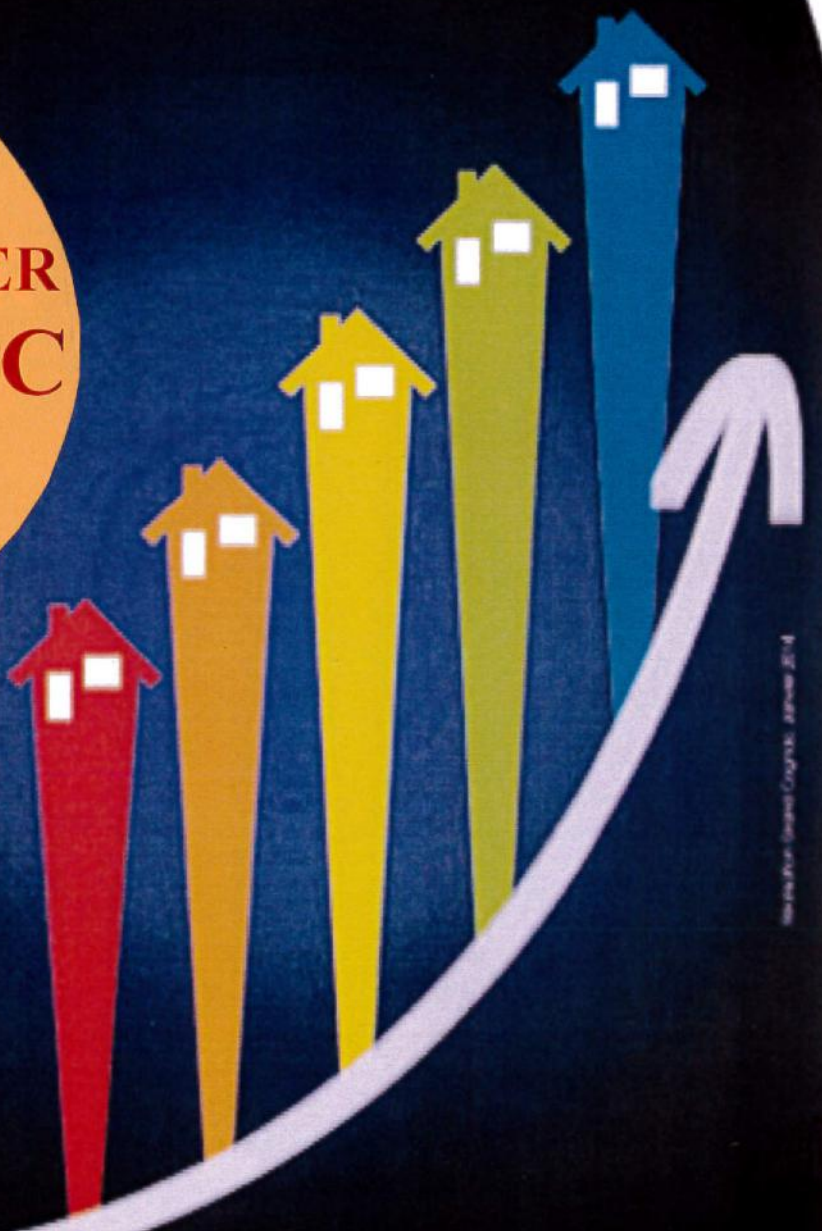

Nos maisons
sont –elles bien isoleé ?

Participez à la balade nocturne et visualisez les pertes d'énergie avec une **Caméra thermique**

Accueil des participants à la salle municipale

Soirée gratuite

En cas de pluie, soirée reportée au 12 Février

www.grand-cognac ft

avec le soutien de :

Renseignements à l'Espace-Info-Energie :
05 45 92 95 93

L'ELAGAGE

Vous êtes propriétaire ou locataire d'un terrain à proximité du domaine public (trottoirs, routes,chemins). Il vous appartient d'élaguer régulièrement votre végétation sur votre propriété, pour éviter que les branches ne surplombent le domaine public.

Avant tout élagage, si vous êtes amené à installer un échaffaudage ou une nacelle par exemple, vous devez contacter la mairie pour obtenir l'autorisation d'occuper le domaine public.

Si les branches se situent à moins de 5 mètres des réseaux aériens (électricité, téléphone et éclairage public), vous devez établir une déclaration de travaux auprés de chaque gestionnaire de réseau puis une déclaration d'intention de commencement de travaux.

Ces documents sont disponibles en mairie ou sur le site www.service-public.fr.

Sachez que si vous faites appel à une entreprise spécialisée, celle-ci effectue les démarches administratives nécessaires pour votre compte.

UNE CAMPAGNE SERA ORGANISEE PAR ERDF EN 2016.

L'ÉLAGAGE UNE ACTION INDISPENSABLE

Les branches d'un arbre situées à proximité d'une ligne électrique sous tension peuvent devenir dangereuses dès qu'elles approchent à moins d'un mètre[1]. Elles peuvent provoquer des coupures de courant, la rupture et la chute de câbles ou entraîner des accidents corporels graves.

Il est donc nécessaire d'élaguer ou de faire élaguer la végétation située à proximité des lignes électriques.

[1] *Arrêté interministériel du 17 mai 2001*

QUI EST RESPONSABLE ?

L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT

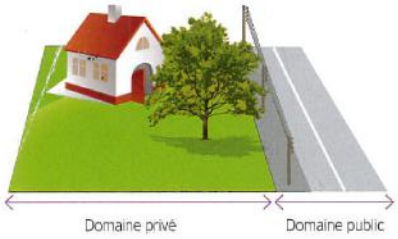

En tant que propriétaire ou occupant, j'ai la responsabilité de l'élagage des branches qui surplombent le domaine public (trottoirs, routes, bas côtés et fossés).

L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE D'ERDF

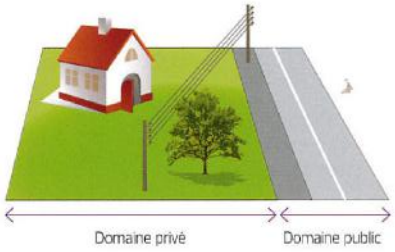

Lorsque le réseau électrique (branchement exclu) est sur votre propriété, ERDF assure l'élagage de la végétation située à proximité de la ligne pour assurer en permanence le respect des distances de sécurité[1].

Au préalable, chaque propriétaire ou occupant est directement informé par l'élagueur, prestataire d'ERDF, de son intervention.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Lorsque des branches ou la chute d'arbres occasionnent des dégâts sur les lignes électriques situées sur le domaine public, ERDF facture le montant de la réparation. Celui-ci est en moyenne de 6 000 €.

En cas de manque d'entretien, votre assureur pourrait refuser de garantir les dommages causés.

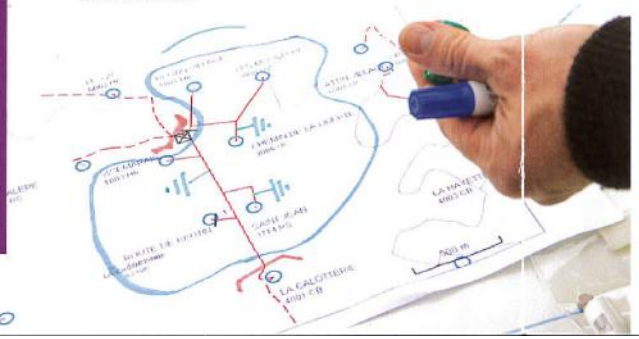

L'ÉLAGAGE RELÈVE DE MA RESPONSABILITÉ DEUX POSSIBILITÉS :

1 CONFIER MON ÉLAGAGE À UNE ENTREPRISE SPÉCIALISÉE

Je demande à une entreprise spécialisée de réaliser les travaux. Elle effectue les démarches administratives et réalise l'élagage en respectant les règles de sécurité du Code du travail.

Selon les cas, des frais[2] de mise hors tension ou de protection du réseau pourront être facturés par ERDF pour garantir la sécurité des intervenants.

[2] *À partir de 329,84 euros TTC, prix en vigueur à fin décembre 2013*

2 EFFECTUER MOI-MÊME L'ÉLAGAGE

Je décide d'effectuer moi-même l'élagage. Je suis tenu de respecter la réglementation en vigueur, notamment :

- Établir la Déclaration de Travaux à l'aide du document Cerfa N° 14434 (disponible en Mairie ou sur le site du ministère www.service-public.fr), ainsi que la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).
- Suivre les recommandations et plus particulièrement les mesures de sécurité indiquées par ERDF dans sa réponse. Le cas échéant, j'aurai à supporter les frais[2] de mise hors tension ou de protection du réseau facturés par ERDF pour permettre l'élagage en toute sécurité.
- Respecter les distances d'élagage selon la norme NFC11-201 (précisées au verso)

LE BON CONSEIL

ÉLAGUER RÉGULIÈREMENT VOTRE VÉGÉTATION

Une fois l'élagage de la végétation effectué, ERDF recommande aux propriétaires de maintenir systématiquement une distance minimale de 3 mètres avec le réseau électrique. Ainsi l'entretien sera facilité et pourra être réalisé en toute sécurité.

INFOS

InFos

DISTANCES DE SÉCURITÉ MINIMALES À OBTENIR APRÈS ÉLAGAGE

Attention : Les distances varient suivant le type de lignes.

LIGNES HAUTE TENSION (HTA)

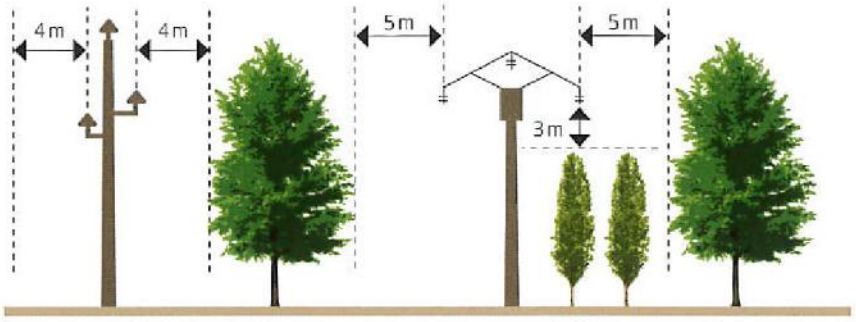

Isolateurs rigides — Isolateurs suspendus

LIGNES BASSE TENSION (BT)

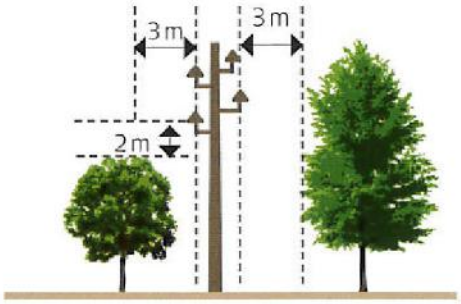

Fils nus conducteurs non isolés

LIGNES HAUTE TENSION (HTA) ET BASSE TENSION (BT)

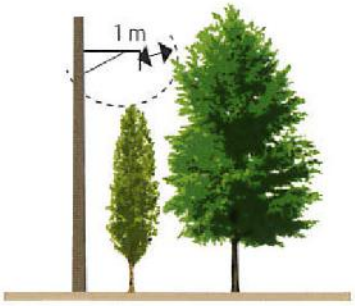

Câble torsadé conducteurs isolés

En cas de doute sur ces distances de sécurité, n'hésitez pas à nous contacter.

LES GESTES INDISPENSABLES POUR MA SÉCURITÉ

Il est vivement recommandé de :

- Ne pas s'approcher ou approcher un objet à moins de trois mètres d'une ligne.
- Ne pas toucher les fils, même s'ils sont tombés à terre.
- Ne pas commencer l'élagage avant d'avoir reçu la réponse d'ERDF suite à votre déclaration de travaux.

Si vous repérez une situation dangereuse, contactez immédiatement le

09 726 750 + N° DÉPARTEMENT (2 CHIFFRES)*

* prix d'un appel local depuis un poste fixe

ERDF
ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Édition mai 2014 — crédits photos : médiathèque ERDF — carine fournier I création graphique I 0610924139

Tri : tenez-vous prêts

Les consignes de tri des emballages recyclables vont changer. A partir de 2016, la famille des plastiques acceptés dans les sacs jaunes s'agrandit. Depuis le lancement en 2000, seuls les bouteilles et flacons étaient autorisés pour des raisons techniques et financières liées aux filières de reprise des matériaux.

Désormais, les plastiques souples comme les films entourant les bouteilles, les sacs plastiques, les sachets alimentaires... ainsi que les plastiques rigides comme les pots de yaourt, de crème, les boîtes de confiserie, les barquettes polystyrène... sont acceptés.

Grâce aux efforts de tous, avec la réduction des déchets par le compostage, les poules, l'accès aux déchèteries : il restera peu d'ordures ménagères résiduelles.

Début 2016, les informations pratiques concernant ce changement seront communiqués dans la presse, le magazine de Calitom, de nouveaux guides du tri. Pour en savoir un peu plus dès à présent, les consignes ont été mises à jour sur les sacs jaunes.

Si le recyclage vous intéresse particulièrement ou par simple curiosité, venez visiter le centre de tri départemental Atrion (à Mornac) : renseignements et inscription gratuite au 0800 500 429 de Calitom, service public des déchets (www.calitom.com).

AYEZ LE REFLEXE ADIL…

↳ Vous recherchez une information rapide dans le domaine de l'habitat, appelez le **05 45 93 94 95**. Un juriste de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 16) est là pour vous répondre.

↳ Un déclic pour un nombre croissant de charentais puisqu'en 2015, ils ont été nombreux à nous avoir contacté, que ce soit pour une révision de loyer, un congé locatif, pour connaître à qui incombe une menue réparation… Mais l'entretien téléphonique ne suffit plus quand il s'agit d'évaluer un projet d'accession, d'étudier l'opportunité d'un réaménagement de prêt, d'examiner un contrat de construction, de traiter un problème d'urbanisme, ou plus généralement pour un conseil juridique lors d'un litige.

L'ADIL vous accueille :

du lundi au vendredi (fermé au public le mardi matin), de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30
au siège d'Angoulême - Maison Départementale de l'Habitat, 57 rue Louis Pergaud
(de préférence sur rendez-vous).

Elle est également présente à **Cognac** les jeudis **(sauf le dernier du mois)** de 10 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 45 (sans rendez-vous), à la Maison du droit des sols, 23 place Jean Monnet.

Nous vous rappelons que l'ADIL 16 est conventionnée par le Ministère du Logement, et que selon l'article L.366-1 du Code de la construction et de l'habitation, elle a pour mission « *d'informer* gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les *conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial…* ».

Le conseil offert se veut neutre et objectif et ce grâce à la diversité de ses membres : Conseil Départemental et collectivités locales, Etat, 1 % Logement, établissements prêteurs, CAF, MSA, organismes HLM, représentants des usagers et des familles, professionnels du bâtiment, du droit, de l'immobilier…

ADIL 16
57 rue Louis Pergaud – 16000 ANGOULEME
☎ 05 45 93 94 95 - 🖷 05 45 93 94 96
E-mail : adil16@orange.fr

Par vous aider à rédiger vos courriers et vous guider dans vos démarches administratives.

Vous souhaitez :
-Bénéficier d'une assistance pour la rédaction de courriers aux prestataires de services
-Rédiger des courriers personnels ou de déclarations auprès d'organismes gouvernementaux, sociaux....
-Obtenir un appui dans la constitution de dossiers administratifs
-Vous faire assister afin de demander des prestations
-.../...

Un bénévole expérimenté, qui a acquis une compétence de plusieurs années dans ce domaine, peut vous aider et vous épauler dans vos démarches. Il peut vous conseiller sur la rédaction de vos courriers et vous guider dans toutes vos démarches administratives en toute confidentialité.

***Tous les lundis de 10h à 12 h.**
***Sur rendez-vous au : 05 45 82 62 00.**
***L'aide aux courriers et aux démarches administratives est ouverte à tous les publics.**
***Permanence gratuite, dans un espace confidentiel**

Info 16
Couvent des Récollets
53, rue d'Angoulême
16100 COGNAC
Tél : 05 45 82 62 00
Email : info16cognac@wanadoo.fr
Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h.

PRESENCE VERTE CHARENTE

SERVICES À LA PERSONNE

Ensemble,
améliorons votre quotidien !

DEVIS GRATUIT

05 45 97 81 30

www.presencevertecharente.fr

msa SERVICES

Présence Verte Charente est une initiative de

Groupama Toujours là pour moi.

msa santé famille retraite services des Charentes

TROUVÉ / PERDU

Que faire ?

INFOS

TROUVÉ chien/chat

Vous croisez un animal que vous ne connaissez pas ?
Attention : Il peut être perdu, incapable de retrouver le chemin de sa maison.

1. **Prendre une photo** et **mettre une annonce** sur : www.chat-perdu.org
   www.chien-perdu.org
   et consulter la liste des chats/chiens perdus

2. Amener l'animal chez un vétérinaire pour **vérifier s'il est identifié** (tatouage/puce électronique) ce qui permettra de contacter sa famille.
   C'est un acte gratuit

3. Signaler à la police/gendarmerie/mairie

Merci pour cet animal et sa famille qui le cherche dans l'angoisse

PERDU chat/chien

1. **Appelez très vite chaque soir** dans tout le quartier (avec un bruit familier : croquettes ...)
2. Si votre animal est tatoué ou pucé, signalez sa perte au **Fichier Félin I-CAD** au 0810 778 778. Vérifiez à cette occasion que vos coordonnées sont bien à jour
3. Mettez une **annonce** sur :
   www.chat-perdu.org
   www.chien-perdu.org
   et consultez la liste des chats/chiens trouvés
4. Créez **affiches et affichettes** avec photos et vos coordonnées
5. **Informez** les vétérinaires, voisins, mairies, gendarmeries, polices, fourrières, associations de protection animale (dont la SPA locale), écoles, centres sportifs et culturels, facteurs, éboueurs, livreurs ambulants... en leur laissant vos affiches.
6. **Affichez** dans des lieux de passage : commerces, sur vos véhicules, boîtes à lettres ...
7. **Distribuez les affichettes**

MANIFESTATIONS

GOUTER DES PERSONNES AGEES

Le samedi 19 décembre 2015, le conseil municipal a eu le plaisir de convier les aînés de la commune à un goûter.
Cette invitation annuelle qui d'ordinaire s'adresse aux plus de 70 ans a été étendue, à titre exceptionnel, à toutes les personnes à partir de 65 ans; nous voulions, en effet, profiter de l'occasion pour organiser une petite campagne d'information. Cette réunion dirigée par le Major MARCHAIS, commandant de brigade de la gendarmerie de Cognac, avait vocation de sensibiliser nos aînés aux nouvelles formes de délinquance. A ce titre, il leur a prodigué de précieux conseils pour se préserver des cambrioleurs ou démarcheurs peu scrupuleux.
Pour clôturer cet aprés-midi, un panier garni a été remis à chaque habitant de plus de 70 ans.

SPECTACLE DE NOEL

Dimanche20 décembre, c'était au tour des cadets de la commune pour une matinée de spectacle.
Beaucoup de petits et grands enfants de Mesnac sont venus apprécier le spectacle d'Astrid BOOP qui s'intitulait Fifi et Lolotte. Un numéro présenté par deux clowns qui veulent changer de métier. Et comme chaque année, l'animatrice du spectacle, aussi habitante de Mesnac, fait participer le public avec beaucoup d'humour; et, à ce jeu-là même des adultes se sont fait piéger mais nous ne donnerons aucun nom!
Ensuite le père noël nous a fait l'honneur cette année de venir apporter des choccolats à tous les enfants présents, nous le remercions très chaleureusement pour ce petit moment magique.
Pour clôturer cette matinée, tout le monde s'est réuni autour d'un verre: jus d'orange, coca-cola, friandises et gâteaux pour les enfants et pour les adultes quelque chose de plus consistant bien entendu.La table dressée pour l'occasion était un régal de couleur et de parfums avec de merveilleux canapés sucrés pour nos petites têtes blondes.

VOEUX DU MAIRE

Le vendredi 8 janvier 2016 s'est déroulée la présentation des voeux du maire et de son équipe municipale aux mesnacais présents pour les festivités. Notre maire nous a fait l'honneur d'une belle élocution pour entamer cette soirée, un diaporama défilait en arrière-plan,retraçant tous les évènements marquants de la commune pour l'année actuelle. A l'issue du discours, un apéritif dînatoire vînt régaler les papilles de tout ce petit monde présent. Le buffet qui fût, ma fois, trés apprécié était dressé par Jean-Marc GRANGER, traiteur du Globe à Cognac.
Nous remercions tous les mesnacais qui ont pris part à ces manifestations de fin d'année.

SOCIETE DE CHASSE

Les chasseurs ont constaté une plus forte influence de lièvres sur la commune de Mesnac, et ce grâce à une bonne qualité des 3 réserves.
Depuis que Mesnac s'est retiré du groupement, avec la réciprocité St Sulpice-Mesnac, il y a eu "5 bêtes noires" (sangliers) tués sur notre territoire.
5 battues ont été effectuées depuis l'ouverture, 9 chevreuils sont "passés à la casserole". Ces derniers à la pesée vont de 19 à 29 kg.
Une quinzaine de chasseurs participent aux battues.
Les propriétaires des terrains de la commune, sans qui on ne pourrait pas chasser, ont eu un demi chevreuil chacun afin de les remercier.
Le 5 mars 2016 aura lieu le traditionnel banquet des chasseurs à la salle des fêtes de Vignolles. Le prix du repas sera sensiblement équivalent à l'année dernière. Pour ceux qui veulent s'en mettre plein la panse et qui ne connaissent pas la qualité du menu n'oubliez pas de réserver votre place.
Le 14 mai 2016: journée pêche à l'étang des rochers. Lâcher de truites pour une pêche toute la journée. Pâté, grillades de chevreuil et sanglier, mojettes, ...

Contact: Patrice VIROULAUD 06.23.19.04.21
Thierry MAGUIER 06.26.28.21.12

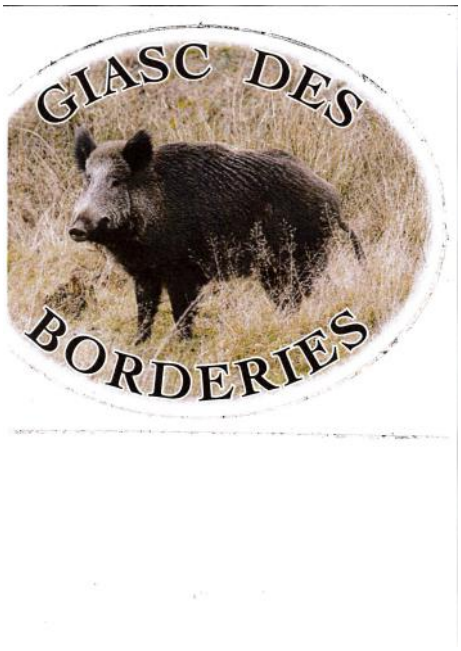

Comité des fêtes

LOCATIONS

Tonnelle 3x6 : 20 euros
Tonnelle 3x10 : 30 euros
Friteuse: 30 euros
Plancha: 30 euros
Vaisselle (assiette+verre+couverts): 1 euro l'ensemble

Contact: Michel VAN BOHEMEN
05.45.83.12.48
06.82.08.17.76

MALISSMISS

L'année 2015 s'est achevée par le traditionnel arbre de noël de Malisséveil.
Aprés quelques jeux animés nos petits bambins ont reçu un cadeau sportif.

L'équipe de Malissmiss vous souhaite une bonne et heureuse année 2016.

HORAIRES
Lundi 19h30 20h30: mouv' fitness
Mardi 18h30 19h30: sweet gym
Vendredi 18h15 19h15: malisséveil
19h30 20h30: renforcement musculaire

Basket

U 13 garçons: Après leur première phase avec 4 victoires et 1 défaite, nos U13 évoluant en promotion d'excellence, sont passés dans une poule de 6. Les 2 premiers matchs ont été gagnés sur le fil, un en déplacement à Cognac 49 à 44 et l'autre dans notre beau gymnase face à Ruffec 45 à 44. Ne lâchez rien, le titre est à votre portée, et Lionel va faire en sorte de vous le ramener.

U 15 filles: Ce que nous préssentions au sein du groupe est malheureusement arrivé, nous venons d'annoncer un forfait général de cette équipe au comité Charente pour cause de blessures de certaines filles, et par conséquent un manque d'effectif. Le petit groupe continuera de s'entrainer avec Josselin tous les jeudis et vont essayer de planifier des entrainements avec le club de Moulidars afin de progresser et préparer la saison prochaine.

U 15 garçons:Bien emmené par leur coach Kévin, à l'issue de la première phase en promotion d'excellence, ils terminent 1er invaincus avec une moyenne de points de 85 à 46 par match.Ils accèdent donc à l'excellence depuis janvier, avec une dure réalité du changement de niveau de jeu.Deux matchs et deux défaites mais nous pensons qu'il pourrait se ressaisir par la suite car sur ces deux matchs, ils n'ont pas produit un bon basket comme ils savent le faire à l'habitude.

Séniors:Malgré la grosse blessure de leur capitaine Romain indisponible jusqu'à la fin du championnat, nos séniors ne lâchent rien et engrangent les victoires.

Depuis novembre:
ALM/ST SORNIN 94-31
LEROY/ALM 68-94
ALM/RUELLE 71-69
ALM/BARBEZIEUX 79-38
ST YRIEX/ALM 57-80
LA COURONNE/ALM 59-78
JARNAC/ALM 62-86

Actuellement 1er en DM1, les joueurs et leur coach Thierry ont les cartes en main pour aller chercher ce titre de champion départemental synonyme d'une accession à la régionale.Il reste 7 matchs (dont 4 à la maison) à bien négocier, et à la suite de celà, les dirigeants et les joueurs feront un "tour de table" afin de préparer la saison 2016-2017. Mais nous n'en sommes pas encore là!

Vie associative et sportive

CALENDRIER DES MATCHS A VENIR A DOMICILE

U13 garçons : 30 janvier ALM/VALECHEL à 14h30
6 février ALM/JARNAC à 14h30
5 mars ALM/COGNAC à 14h30

U15 garçons : 30 janvier ALM/BARBEZIEUX à 16h30
5 mars ALM/SOYAUX à 16h30
19 mars ALM/JARNAC à 16h30

Séniors : 6 février ALM/ST YRIEX à 20h30
12 mars ALM/LEROY à 20h00
7 mai ALM/LA COURONNE à 19h00

Contact: F. DELMAS 06.18.51.51.48

Horaires d'entrainements
Benjamins et minimes garçons: les mercredis de 17h15 à 18h45
Minimes filles: les jeudis de 18h00 à 19h30
Séniors garçons: les mardis et jeudis de 20h00 à 22h00

2016

Samedi 6 Février à 20h30: Concours de belote organisé par le comté des fêtes.

Samedi 5 Mars : Banquet des chasseurs organisé par la société de chasse.

Samedi 2 Avril à 21h00 : Loto organisé par le comité des fêtes.

Dimanche 1er Mai de 9h00 à 12h00 : Brin d'aillet offert par le comité des fêtes.

Samedi 14 Mai : Journée pêche à l'étang des rochers organisée par la société de chasse.

Samedi 4 Juin à partir de 6h30 : Brocante organisée par le comité des fêtes.

Jeudi 7 Juillet à 19h30 : Assemblée générale du comité des fêtes.

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi	10h00 - 12h	14h00 - 18h00
Mercredi	13h30 - 18h	
Jeudi	10h00 - 12h	
Vendredi	10h00 - 12h	13h30 - 18h00

Tél : 05.45.83.26.74
Mail : commune.mesnac@wanadoo.fr
Site internet : www.mesnac.fr

JANV. 16	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV. 17
V 1 FÉRIÉ	L 1 05	M 1	V 1	**D 1**	M 1	V 1	L 1 31	J 1	S 1	M 1 FÉRIÉ	J 1	**D 1**
S 2	M 2	M 2	S 2	L 2 18	J 2	S 2	M 2	V 2	**D 2**	M 2	V 2	L 2 01
D 3	M 3	J 3	**D 3**	M 3	V 3	**D 3**	M 3	S 3	L 3 40	J 3	S 3	M 3
L 4 01	J 4	V 4	L 4 14	M 4	S 4	L 4 27	J 4	**D 4**	M 4	V 4	**D 4**	M 4
M 5	V 5	S 5	M 5	J 5 FÉRIÉ	**D 5**	M 5	V 5	L 5 36	M 5	S 5	L 5 49	J 5
M 6	S 6	**D 6**	M 6	V 6	L 6 23	M 6	S 6	M 6	J 6	**D 6**	M 6	V 6
J 7	**D 7**	L 7 10	J 7	S 7	M 7	J 7	**D 7**	M 7	V 7	L 7 45	M 7	S 7
V 8	L 8 06	M 8	V 8	**D 8**	M 8	V 8	L 8 32	J 8	S 8	M 8	J 8	**D 8**
S 9	M 9	M 9	S 9	L 9 19	J 9	S 9	M 9	V 9	**D 9**	M 9	V 9	L 9 02
D 10	M 10	J 10	**D 10**	M 10	V 10	**D 10**	M 10	S 10	L 10 41	J 10	S 10	M 10
L 11 02	J 11	V 11	L 11 15	M 11	S 11	L 11 28	J 11	**D 11**	M 11	V 11 FÉRIÉ	**D 11**	M 11
M 12	V 12	S 12	M 12	J 12	**D 12**	M 12	V 12	L 12 37	M 12	S 12	L 12 50	J 12
M 13	S 13	**D 13**	M 13	V 13	L 13 24	M 13	S 13	M 13	J 13	**D 13**	M 13	V 13
J 14	**D 14**	L 14 11	J 14	S 14	M 14	J 14 FÉRIÉ	**D 14**	M 14	V 14	L 14 46	M 14	S 14
V 15	L 15 07	M 15	V 15	**D 15**	M 15	V 15	L 15 FÉRIÉ 33	J 15	S 15	M 15	J 15	**D 15**
S 16	M 16	M 16	S 16	L 16 FÉRIÉ 20	J 16	S 16	M 16	V 16	**D 16**	M 16	V 16	L 16 03
D 17	M 17	J 17	**D 17**	M 17	V 17	**D 17**	M 17	S 17	L 17 42	J 17	S 17	M 17
L 18 03	J 18	V 18	L 18 16	M 18	S 18	L 18 29	J 18	**D 18**	M 18	V 18	**D 18**	M 18
M 19	V 19	S 19	M 19	J 19	**D 19**	M 19	V 19	L 19 38	M 19	S 19	L 19 51	J 19
M 20	S 20	**D 20**	M 20	V 20	L 20 25	M 20	S 20	M 20	J 20	**D 20**	M 20	V 20
J 21	**D 21**	L 21 12	J 21	S 21	M 21	J 21	**D 21**	M 21	V 21	L 21 47	M 21	S 21
V 22	L 22 08	M 22	V 22	**D 22**	M 22	V 22	L 22 34	J 22	S 22	M 22	J 22	**D 22**
S 23	M 23	M 23	S 23	L 23 21	J 23	S 23	M 23	V 23	**D 23**	M 23	V 23	L 23 04
D 24	M 24	J 24	**D 24**	M 24	V 24	**D 24**	M 24	S 24	L 24 43	J 24	S 24	M 24
L 25 04	J 25	V 25	L 25 17	M 25	S 25	L 25 30	J 25	**D 25**	M 25	V 25	**D 25**	M 25
M 26	V 26	S 26	M 26	J 26	**D 26**	M 26	V 26	L 26 39	M 26	S 26	L 26 52	J 26
M 27	S 27	**D 27**	M 27	V 27	L 27 26	M 27	S 27	M 27	J 27	**D 27**	M 27	V 27
J 28	**D 28**	L 28 FÉRIÉ 13	J 28	S 28	M 28	J 28	**D 28**	M 28	V 28	L 28 48	M 28	S 28
V 29	L 29 09	M 29	V 29	**D 29**	M 29	V 29	L 29 35	J 29	S 29	M 29	J 29	**D 29**
S 30		M 30	S 30	L 30 22	J 30	S 30	M 30	V 30	**D 30**	M 30	V 30	L 30 05
D 31		J 31		M 31		**D 31**	M 31		L 31 44		S 31	M 31